



Commission
européenne



UNION DE LA SÉCURITÉ UNE EUROPE QUI PROTÈGE

OCTOBRE 2017

Se sentir en sécurité et en sûreté chez soi est le droit le plus fondamental et le plus universel. Les citoyens européens s'attendent à juste titre à ce que l'Union leur garantisse cette sécurité. Dès le début de son mandat, la Commission Juncker a fait de la sécurité une priorité absolue. Elle a pris des mesures énergiques pour priver les terroristes de leurs moyens d'action, amener les États membres à partager des informations opérationnelles, protéger les citoyens européens sur l'internet et mieux gérer les frontières de l'Union.



«C'est aujourd'hui le moment de l'action. Dans le domaine de la sécurité, comme dans bien d'autres domaines en Europe, c'est la fragmentation qui nous rend vulnérables. Il faut à l'Europe une véritable union de la sécurité.» (Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, Parlement européen, 12 avril 2016)

PRIVER LES TERRORISTES DES MOYENS DE NUIRE

Au cours des deux dernières années, la Commission a adopté une série de décisions importantes pour durcir la législation en matière de sécurité dans toute l'UE et priver les terroristes des fonds, des armes à feu et des substances qu'ils emploient pour commettre des attentats.



Une nouvelle **législation relative à la lutte contre le terrorisme**, proposée immédiatement après les attentats de Paris en 2015 et adoptée en mars 2017, garantit la mise en place de mesures préventives efficaces dans toute l'UE. Grâce à cette législation, les agissements liés au terrorisme — notamment, se déplacer à l'étranger pour commettre un acte terroriste, revenir ou se déplacer dans l'UE en vue de telles activités, suivre un entraînement à des fins terroristes et financer le terrorisme — constituent désormais des **infractions pénales** et sont **sanctionnés par de lourdes peines** partout en Europe.



Tarir les sources de **financement du terrorisme** est l'un des moyens les plus efficaces pour empêcher de possibles attentats. La Commission a proposé une nouvelle législation pour ériger le **blanchiment de capitaux** en infraction pénale, soumettre les **mouvements de capitaux importants à des contrôles** plus stricts et durcir la réglementation concernant le **gel des ressources financières des terroristes et la confiscation de leurs avoirs**. Le Parlement européen et le Conseil doivent à présent trouver un accord sur ces dossiers.



La Commission a également renforcé le contrôle des armes à feu détenues légalement dans l'UE. Les nouvelles règles rendent l'acquisition légale des armes de grande capacité plus difficile et restreignent l'accès aux **substances chimiques** susceptibles d'être utilisées pour fabriquer des explosifs artisanaux.

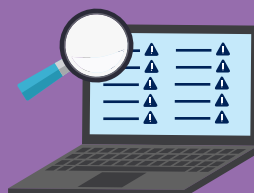
PARTAGE D'INFORMATIONS

Le partage efficace des informations est un élément essentiel de la lutte contre le terrorisme. Grâce aux efforts déployés par la Commission pour sensibiliser et proposer des solutions pratiques, l'échange d'informations s'est considérablement développé et les États membres font un usage beaucoup plus fréquent des bases de données telles que le système d'information Schengen.

LE SYSTÈME D'INFORMATION SCHENGEN EST LE SYSTÈME DE PARTAGE D'INFORMATIONS LE PLUS LARGEMENT UTILISÉ POUR LA GESTION DES FRONTIÈRES ET LA SÉCURITÉ EN EUROPE



Contient près de **75 million de signalements** au 30 août 2017



Consulté près de **4 milliards de fois** en 2016 (soit une augmentation de 100 % par rapport à 2014)



De nouvelles règles relatives aux **données des dossiers passagers** (données PNR) ont été adoptées en 2016; elles sont essentielles pour identifier les voyageurs à haut risque jusque-là inconnus des services répressifs. Grâce à la collecte, au partage et à l'analyse des données relatives aux passagers, les autorités répressives seront en mesure de mieux **repérer les réseaux criminels** et les schémas de déplacement. Tous les États membres de l'UE doivent respecter l'échéance de mai 2018 pour la mise en œuvre intégrale de ces règles et la Commission les soutient par son concours financier et son expertise technique.



En mai 2017, la Commission a proposé une nouvelle approche de l'**interopérabilité** (autrement dit, la façon dont nos systèmes d'information interagissent). Tous les systèmes d'information centralisés de l'UE pour la sécurité, la gestion des frontières et la gestion des migrations devraient devenir interopérables. Dans cette optique, un portail de recherche unique, permettant de consulter toutes les bases de données en parallèle, devrait être mis à la disposition des policiers et des douaniers, et un répertoire commun de données d'identité, compatible avec tous les systèmes, devrait être créé, ce qui signifie que le nom, la date de naissance ou le sexe des personnes concernées ne seraient enregistrés qu'une seule fois. La Commission a déjà fait des propositions à cet effet.

PROTÉGER LES CITOYENS EUROPÉENS SUR L'INTERNET

Les cyberattaques qui ont récemment visé des infrastructures clés à travers le monde montrent qu'il va devenir nécessaire d'investir davantage dans la sécurité de l'information. Au cours des deux dernières années, la Commission a déjà mené des actions visant à lutter contre la radicalisation, y compris en ligne.



Grâce à une nouvelle législation sur la **sécurité des réseaux et des systèmes d'information**, adoptée en juillet 2016, elle a jeté les bases d'une coopération et d'une cyber-résilience renforcées au niveau de l'UE.

En septembre 2017, la Commission a doté l'UE de moyens supplémentaires pour répondre aux cyberattaques en proposant une Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité, un nouveau système européen de certification en matière de cybersécurité pour les produits et les services, et un plan de réaction en cas d'attaque de grande ampleur.



Les initiatives de l'UE pour **lutter contre la propagande terroriste et la radicalisation en ligne** portent leurs fruits. Le **réseau européen de sensibilisation à la radicalisation** regroupe des professionnels de tous les États membres afin de mettre en place de bonnes pratiques, et leur procure les compétences et la confiance dont ils ont besoin pour lutter contre l'extrémisme violent. En 2015, la Commission a lancé le **Forum de l'UE sur l'internet**, qui réunit les gouvernements, EUROPOL et les principales entreprises actives dans les technologies et les médias sociaux afin de supprimer de la toile les contenus illicites, y compris la propagande terroriste, le plus rapidement possible.

NETTOYER LA TOILE:

L'unité de l'UE chargée du signalement des contenus sur internet au sein d'Europol, passe la toile au crible à la recherche de matériel terroriste en ligne. Elle a signalé aux entreprises de l'internet des dizaines de milliers d'éléments publiés. En moyenne, 90 % de ces éléments sont ensuite retirés.



Unité de l'UE chargée du signalement des contenus sur l'internet, au sein d'Europol



Des dizaines de milliers d'éléments publiés signalés aux entreprises de l'internet



Le taux de retrait approchant 90 %

PROTÉGER NOS FRONTIÈRES

Dès lors que l'Europe constitue un espace de libre circulation sans frontière intérieure, la gestion de ses frontières extérieures doit être une responsabilité partagée. Nous devons savoir qui franchit les frontières de l'Union et être en mesure de protéger efficacement nos frontières communes.



Depuis le 7 avril 2017, en vertu d'une nouvelle réglementation de l'UE, tous les voyageurs franchissant les frontières extérieures de l'UE font l'objet d'une **vérification systématique** dans les bases de données pertinentes, telles que le système d'information Schengen. Cela réduit fortement le risque que des personnes constituant une menace pour la sécurité — y compris les ressortissants de l'UE qui ont voyagé à l'étranger à des fins terroristes — franchissent les frontières sans être repérées.



Depuis octobre 2016, le nouveau **corps européen de garde-frontières et de garde-côtes** est opérationnel et dispose d'une réserve de 1 500 garde-frontières qui peuvent intervenir sans délai dès que l'exige la situation à l'une des frontières extérieures de l'Union. Cela permet non seulement de garantir que des niveaux identiques de sécurité élevée s'appliquent à toutes les frontières extérieures, mais également de réagir plus rapidement si nécessaire.



La Commission a également proposé un **système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages** qui permettrait de soumettre à des contrôles de sécurité préalables tous les voyageurs exemptés de l'obligation de visa pour l'entrée dans l'Union européenne. Le système permettrait d'identifier les personnes qui pourraient présenter un risque pour la sécurité avant qu'elles n'atteignent nos frontières. Il appartient maintenant au Parlement européen et au Conseil d'adopter la proposition de la Commission. D'ici 2020, un **nouveau système d'entrée/sortie** devrait également permettre de moderniser la gestion des frontières extérieures, en consignnant le nom, le type de document de voyage, les éléments biométriques, ainsi que la date et le lieu de passage de chaque étranger franchissant nos frontières.

Déploiements du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes

